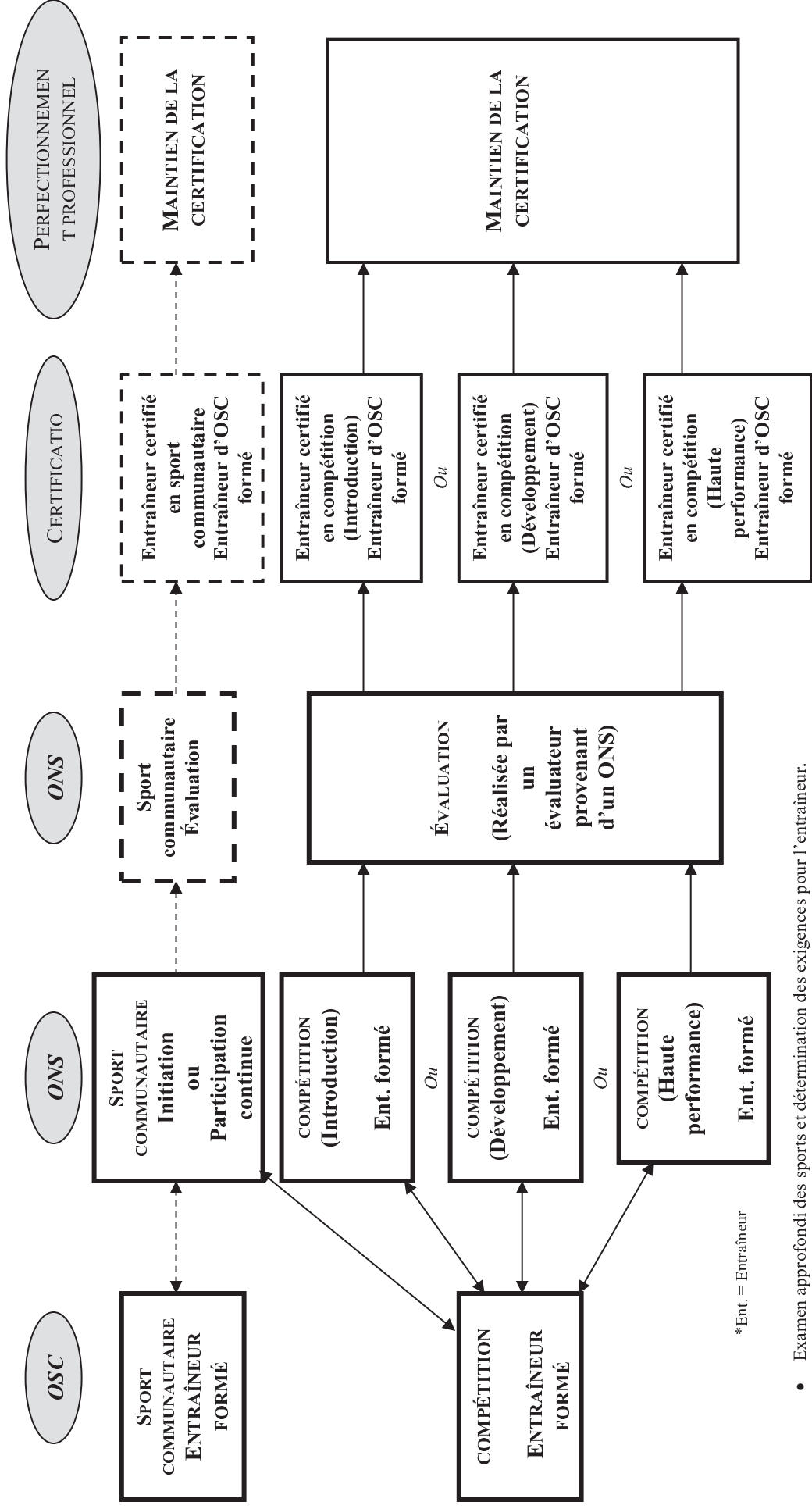


Olympiques spéciaux Canada

Modèle de développement des entraîneurs (MDE)



*Ent. = Entraîneur

- Examen approfondi des sports et détermination des exigences pour l'entraîneur.
- Si le profil « Sport communautaire » d'un ONS comprend une évaluation, l'entraîneur doit être évalué.
- Une évaluation réalisée par un ONS peut être demandée en tout temps si les critères d'évaluation de l'ONS s'appliquent à l'entraîneur ont été révisés, afin de déterminer si les normes établies sont respectées.
- L'entraîneur n'est pas dans l'obligation de suivre une formation en compétition d'OSC avant d'avoir une formation d'un ONS (et vice versa).
- L'entraîneur choisit le profil approprié, en fonction du programme et des besoins de l'athlète.
- Après avoir suivi l'atelier d'OSC portant sur la compétition et avoir subi avec succès l'évaluation (réalisée par un ONS), l'entraîneur obtient une certification dans un sport en particulier, dans l'un des contextes.
- En cas d'échec de l'évaluation faite par un ONS, perfectionnement professionnel à terminer en tenant compte des commentaires relatifs à l'évaluation.
- Les activités visant le perfectionnement professionnel seront définies par OSC, en collaboration avec les ONS.